

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de <b>LA VERRIERE</b> Département des Yvelines		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS          DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
<b>N° 2025-023</b>				
Date de Convocation 28 mars 2025	Date d'affichage 24 mars 2025	<b>Séance du</b> <b>07 avril 2025</b>	Nombre de Conseillers En exercice    Présents    Votants 29            20            29	
<b>OBJET : Création de la Commission d'étude des demandes de bourses</b>				

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29**  
**EN EXERCICE : 29**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril 2025 à 19h10, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

**Présents** : DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath - LOPES Adélaïde- PASCOAL Mariana - GORBENA Marcy- PERON Thomas - POINGT Alain - RAOUL Nathalie - VILLOING Fabrice - BAC Christine - BROCHADO Françoise – DUTU Nelly -BASELTO Emilie - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

**Absents excusés représentés** : 9

DIALLO Maye - pouvoir à GORBENA Marcy  
 IBRAHIM Abdou - pouvoir à ROUSSEAU Edwige  
 SELBONNE Céline - pouvoir à PASCOAL Mariana  
 LWAMBA MAKANYAKA Natalie- pouvoir à RAOUL Ludovic  
 MONNARD Alain- pouvoir à MEY Darivath  
 CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi  
 HAUQUELIN Christine- pouvoir à VILLOING Fabrice  
 HOCDE Stéphanie - pouvoir à GERBOUIN Pierre  
 DAHAMNI Abdelkader- pouvoir à DUTU Nelly

**Administration** : GEORGE Véronique – Jean-Baptiste CAVALLINI – COTTE Aurélia

**Monsieur le Maire a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance** : Madame GORBENA Marcy en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : Commission Bourse**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

**Vu** l'avis de la commission Affaires Sociales, Éducation, Jeunesse et Insertion du 27 mars 2025

**Considérant** la commune de La Verrière d'encourager les jeunes Verriérois dans leurs projets personnels en mettant en place trois dispositifs bourse : projet jeune, jeune engagé et étudiant sénior ;

**Considérant** que les candidats souhaitant bénéficier d'une bourse devront déposer un formulaire et participer à un entretien de motivation ;

**Considérant** que chaque demande de bourse sera arbitrée lors de la réunion de la Commission d'étude des demandes de bourses ;

**Considérant** la création d'une Commission d'étude des demandes de bourses composée de cinq membres comme suit pour arbitrer chaque dossier proposé :

- Le/a directeur(rice) général(e) des services
- Le/a responsable du pôle social pour la bourse étudiant-sénior
- Le/a responsable du pôle scolaire, animation, jeunesse et insertion
- L'élu(e) du secteur social
- L'élu(e) du secteur emploi

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Article 1** : Approuve la création de la Commission d'étude des demandes de bourses.

**Article 2** : Adopte le règlement de la Commission d'étude des demandes de bourses.

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE**

**DE 29 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

Mis en ligne le



**Pour extrait conforme,**

**LA VERRIERE, le 7 avril 2025**

**Le Maire**

**Nicolas DAINVILLE**